



Procès-verbal

Assemblée communale ordinaire du 08 juin 2026, complexe scolaire à 20h00

-
- **Président** : M. René Riat
 - **Secrétaire** : Mme Valérie Crelier, secrétaire communale
 - **Scrutateurs** : Chloé Sarron et Pierre Guélat

=====

Registre des électeurs : 33 ayants droits étaient présents.

Assemblée communale ordinaire

LUNDI 08 juin 2026 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
3. Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.
4. Informations - Divers.

Ouverture :

M. le président, René Riat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été convoquée par publication dans le Journal Officiel N° 19 du jeudi 21 mai 2026.

Il propose la nomination de deux scrutateurs, à savoir Chloé Sarron et Pierre Guélat.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer, par un vote à main levée, sur la proposition relative à la désignation des scrutateurs. Ceux-ci sont élus à la majorité.

Après le rappel de l'ordre du jour, le président demande si quelqu'un souhaite proposer une inversion ou un amendement des points à l'ordre du jour.

Un citoyen propose d'inverser les points 2 et 3 de l'ordre du jour, afin que le point 3, « Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse », soit traité avant le point 2 « Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025 ».



Il estime que les informations présentées au point 3 sont susceptibles d'éclairer les débats et d'influencer la décision de l'assemblée sur le point 2.

Le président prend acte de cette proposition. Aucune opposition n'étant formulée, l'ordre du jour est modifié en conséquence.

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le président informe l'assemblée que le procès-verbal a été rendu public, à la fois sur le site internet communal et au secrétariat communal.

Le vote est ensuite ouvert : les personnes qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 09 mars 2026 sont invitées à le manifester par un levé de main.

➤ ***Le procès-verbal est accepté à la majorité évidente.***

2. Traitement du point 3 avant le point 2 : Information sur l'évolution du traitement des eaux usées, incluant la nouvelle convention avec armasuisse.

Le maire, Michel Vallat, présente le point 3.

➤ **Présentation du PDF**

Le conseiller communal, Romain Etique présente la deuxième phase du projet.

➤ **Présentation du PDF**

Le maire, Michel Vallat, ajoute que concernant les frais de fonctionnement de la STEP, une facture de renouvellement des installations d'un montant de CHF 98'000.– avait été présentée par armasuisse. Il avait été convenu de la régler si les négociations avançaient, ce qui n'a finalement pas été le cas.

Une facture de CHF 85'000.– a toutefois été réglée afin de rattraper la situation et de lisser les charges. Ce règlement a été effectué dans le cadre d'une nouvelle convention, acceptée par les parties concernées.

Le maire indique que l'assemblée est réunie ce soir afin d'être informée du résultat de quatre années de discussions, de négociations et des avancées réalisées dans ce dossier.

Suite à cette présentation la parole est donnée à l'assemblée :

Un citoyen prend la parole et demande des précisions concernant le raccordement prévu. Il relève que le projet écarte un raccordement à la STEP et souhaite savoir sur quelle conduite de la Basse-Allaine le raccordement est envisagé. Il demande également si celui-ci est déjà réalisé et quelles sont les étapes prévues pour sa mise en œuvre.

Le maire, M. Michel Vallat, explique qu'avant la présentation du projet à armasuisse, une variante a été étudiée. Celle-ci prévoit un raccordement à une conduite existante reliant la STEP en direction du Maira. Le branchement serait réalisé à mi-chemin du village de



Buix, en empruntant des chemins forestiers et des chemins en gravier. Il précise que la conduite sera conçue pour garantir sa pérennité et qu'un bassin de temporisation sera aménagé afin de permettre l'acheminement des eaux usées vers le collecteur principal de la Basse-Allaine.

Un citoyen demande confirmation de sa compréhension selon laquelle, dès 2030, une charge annuelle d'environ CHF 65'000.– devra être assumée.

Le maire, M. Michel Vallat, ne répond pas directement à cette question. Il précise toutefois que le propriétaire de l'ensemble des installations concernées demeure armasuisse.

Un citoyen interroge également le Conseil communal sur le raccordement prévu au réseau du SEBA à partir de 2030. Il demande notamment si la conduite réalisée à l'époque entre Bure et l'Allaine, initialement destinée à l'alimentation en eau potable, pourrait être réutilisée dans le cadre de ce projet, tout en relevant que sa fonction serait désormais différente. Il s'enquiert également des investissements que la commune devra consentir et relève que la STEP cessera progressivement de traiter les eaux dans sa configuration actuelle.

Le maire, M. Michel Vallat, indique qu'il sera nécessaire de conserver le bassin tampon afin de permettre l'évacuation des eaux vers la conduite du Maira. Il précise que le fonctionnement de la STEP repose principalement sur deux types de traitements, à savoir celui des boues et celui des eaux de lavage, ce dernier représentant la plus grande part de l'activité. Il ajoute que ces installations demeurent nécessaires pour armasuisse.

Le maire, Michel Vallat, précise enfin qu'armasuisse ne sera pas cliente du SEBA, mais restera une cliente directe de la commune, au même titre que les autres usagers.

Le citoyen remercie le maire pour ces précisions.

Un citoyen s'interroge sur la convention actuellement en vigueur relative à la gestion financière de la STEP. Il demande pourquoi, si cette convention donnait satisfaction, une augmentation importante des coûts a néanmoins pu intervenir. Il relève que, si la convention avait été suffisamment contraignante, il aurait été possible de s'opposer à toute modification et de demander le maintien des conditions existantes.

Le maire, M. Michel Vallat, indique que plusieurs conventions se sont succédé au fil des années. Il précise qu'en 1978, une convention a notamment été introduite, prévoyant, d'une part, une augmentation significative des coûts d'exploitation et, d'autre part, une clause relative à une participation au renouvellement des installations.

Un citoyen demande si les CHF 65'000.– représentent uniquement des coûts de fonctionnement ou s'ils s'ajoutent à d'autres charges.

Romain Etique, conseiller communal dit que le projet se trouve actuellement en phase d'étude, sous forme d'un avant-projet qui sera réalisé par le bureau RWB. Les aspects techniques n'ont pas encore été discutés à ce stade.



Un citoyen réagit en demandant si la commune accepte de se diriger vers un raccordement au SEBA sans certitude quant à sa faisabilité technique.

Le maire, Michel Vallat apporte une précision en indiquant qu'armasuisse a mandaté le bureau RWB pour une étude de faisabilité il y a déjà quelques temps. Cette étude a été réalisée, transmise à armasuisse, puis analysée par celui-ci avant d'être communiquée à la commune.

Un citoyen demande ensuite le coût estimé du projet. Michel Vallat, maire, indique que le montant avoisine CHF 2,4 millions, tandis que le coût de rénovation de la STEP est estimé à CHF 3,6 millions.

Le président reprend la parole pour clôturer le point 2.

2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025

Le maire, Michel Vallat, présente les comptes sur la base du compte de fonctionnement édité par le programme informatique de la commune de Bure. Le maire en a relevé les points pouvant soulever un questionnement.

➤ Bilan 2025 en pdf

La parole est ensuite donnée aux citoyens qui souhaitent poser des questions.

Un citoyen demande des explications concernant l'élimination et le traitement des eaux. Il s'interroge notamment sur l'augmentation des coûts prévue dès 2026, conformément au nouveau règlement, pour un montant estimé à environ CHF 62'000.-.

Nadia Frossard, caissière, confirme que ce montant ne sera pas inférieur à cette estimation. Elle précise que le fonds de maintien de la valeur peut être utilisé dans le cadre d'investissements, notamment pour financer des amortissements et des intérêts. Elle relève toutefois que les modalités exactes de prélèvement dans ce fonds ne sont pas encore totalement clarifiées.

Un citoyen demande également des précisions sur la situation financière. Il relève qu'en raison du blocage de CHF 65'000.- lié à armasuisse, les recettes atteignent déjà CHF 150'000.- et que la marge disponible pour clôturer l'exercice est limitée. Les charges prévues en 2025 étant reportées sur 2026, il s'interroge sur une éventuelle augmentation des taxes afin d'accroître la marge de manœuvre financière.

Le maire, Michel Vallat, répond qu'aucune augmentation des taxes n'est envisagée.

Concernant les investissements, un citoyen demande des explications sur un montant de CHF 10'400.- dans une nouvelle société ainsi que sur les CHF 84'000.- liés à l'installation solaire de la patinoire.

Nadia Frossard précise que les CHF 84'000.- correspondent à des prêts accordés, générant un rendement annuel par le biais des remboursements et des intérêts perçus. La dette diminue progressivement tout en continuant à produire des revenus. Les CHF 10'400.- représentent quant à eux une participation sous forme d'actions dans la nouvelle société Energies du District de Porrentruy SA.



À la suite de cette intervention, le président procède à la lecture du rapport de l'organe de révision.

Après cette lecture, un citoyen demande la parole.

Il formule plusieurs remarques concernant la présentation des comptes communaux. Il relève notamment l'absence de traitement des dépassements de crédit, qu'il considère comme obligatoire. Il estime également que la documentation mise à disposition est insuffisante pour permettre une analyse adéquate des comptes d'une commune dont les dépenses annuelles s'élèvent à environ CHF 4 millions.

Il regrette le manque de comparaison détaillée entre le budget et les comptes réalisés, ainsi que l'absence d'un récapitulatif complet du compte d'exploitation et du bilan. Il mentionne également les conditions de consultation des comptes au bureau communal.

Par ailleurs, il critique certaines formulations utilisées dans la présentation, notamment la qualification de « gestion rigoureuse » ainsi que la mention de « 106 kCHF », qu'il juge peu compréhensible pour une partie de la population.

Le citoyen précise que ses remarques rejoignent celles de plusieurs citoyens insatisfaits de la présentation des comptes. En conclusion, il annonce qu'il votera contre les comptes communaux.

M. Michel Vallat répond qu'il n'est pas un professionnel. Il indique que le document transmis aux citoyens a été validé par la fiduciaire BDO et que l'ordre du jour a été approuvé par le Service des communes. Il affirme que toutes les informations disponibles ont été communiquées et qu'aucun élément n'a été dissimulé. Il reconnaît toutefois que certaines informations ont pu manquer et assure qu'elles seront mieux présentées lors du prochain exercice.

La parole n'étant plus demandée, le président ouvre le vote sur les comptes 2025. Les participants approuvant les comptes sont invités à le manifester par un levé de main.

Le scrutin donne le résultat suivant : 22 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

➤ **L'assemblée approuve ainsi les comptes de l'exercice 2025.**

3. Informations – Divers

M. Jean-Claude Rérat présente l'avancement des travaux de réfection des chemins ruraux. Les tronçons *Paradis – Purgatoire*, *Paradis – Tenier* et *Les Pommiers* sont quasiment achevés, seules quelques finitions restent à réaliser, *La Buratte* sera ouverte prochainement et les travaux sur *La Moissonnière* sont en cours. Le planning est globalement respecté avec un retard d'environ dix jours. Un imprévu sur *Paradis – Purgatoire* a nécessité le remplacement urgent d'une conduite d'eau traversant la route. La qualité des finitions en béton, notamment sur le chemin des *Pommiers*, devra être améliorée par l'entreprise et le bureau d'ingénieurs. M. Jean Claude Rérat remercie toutes les personnes impactées par ces travaux.

Autres informations communiquées : la Journée des aînés se tiendra le mercredi 12 août 2026. Par ailleurs, le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne le mardi 9 juin 2026.



La parole est donnée à l'assemblée dans le cadre des divers afin de recueillir d'éventuelles questions ou interventions.

Un citoyen interroge le Conseil communal au sujet du projet de zone d'activité à Bure. Il relève que certaines entreprises se sont déjà implantées dans d'autres communes d'Ajoie en raison du blocage du projet et demande quels sont les griefs formulés par les opposants

Un citoyen, opposant au projet, évoque des travaux réalisés, sans permis, depuis novembre et critique la gestion du dossier par les autorités, estimant que la réglementation n'est pas respectée et que la situation constitue un problème de gouvernance. Il cite la police des constructions (art. 6). et affirme que des travaux illégaux se poursuivent, le conseil communal laissant faire, ce qui le conduit à demander la démission du maire, M. Michel Vallat

M. Hervé Vallat répond que la situation est traitée par les autorités compétentes, en coordination avec la section des permis de construire et le Canton. Il précise qu'une procédure de permis a été engagée et est actuellement en dépôt public jusqu'au 22 juin 2026, et que les voies légales d'opposition sont ouvertes. Il ajoute que le Conseil communal agit avec les outils à disposition.

Le citoyen maintient ses critiques, rappelant un courrier communal demandant l'arrêt des travaux et le dépôt d'une demande de permis, estimant que les travaux se poursuivent malgré cela.

M. Hervé Vallat réaffirme que le dossier est suivi conformément aux procédures en vigueur et géré avec les autorités compétentes.

Un citoyen demande pourquoi des travaux sans permis sont tolérés, ce à quoi M. Hervé Vallat répond qu'il ne laisse pas faire et que le dossier est suivi.

Et pour terminer une citoyenne demande que la haie située sur la route principale, en face du magasin, soit taillée conformément aux normes en vigueur. Le conseiller communal en charge du dicastère va s'occuper de ce dossier.

Clôture de l'assemblée :

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance à 22h00.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat

Valérie Crelier